

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOIN
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHESION SOCIALE

DATE : 11/01/2021

REFERENCE : MARS N°2021_01

OBJET : VACCINATION COVID-19 – MESSAGE DU MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ AUTOUR DU SYSTÈME D'INFORMATION VACCIN COVID

Pour action

☐ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☒ DGOS

☒ ARS

☐ SpF

☒ DGCS

☒ ARS de Zone

☐ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs les directeurs généraux,
Mesdames, Messieurs les présidents de commission médicale d'établissement,

Le déploiement de la campagne vaccinale est l'absolue priorité des services de l'Etat, des établissements et des professionnels de santé ; pour laquelle nous sommes collectivement pleinement mobilisés afin d'accélérer la campagne de vaccination et la mise en place des centres de vaccination. Vous êtes ainsi mobilisés sur l'ensemble des territoires et je tiens ici à saluer votre engagement.

Afin d'assurer un pilotage optimal et une communication en toute transparence que nous devons à la population, les systèmes d'information que nous déployons sont essentiels.

L'assurance maladie a ouvert le système d'informations Vaccin Covid le 4 janvier dernier, téléservice permettant d'assurer une traçabilité exhaustive des vaccinations contre le SARS-Cov-2. Le directeur général de la CNAM et la directrice générale de l'offre de soins vous ont adressé un courrier vous rappelant le déploiement de SI Vaccin Covid.

Je vous rappelle la nécessité absolue d'assurer un remplissage exhaustif de l'outil qui nous permettra de suivre la montée en charge de la campagne de vaccination et de communiquer nos chiffres en toute transparence. Vous devez reprendre dans le SI Vaccin Covid l'intégralité des vaccinations réalisées depuis le lancement de vos opérations.

Le remplissage exhaustif du système d'information facilitera aussi la mise en place d'un modèle de financement permettant de couvrir les coûts de l'activité de vaccination déployée par les établissements

En cas de difficultés techniques et de mise en place, une ligne téléphonique dédiée aux établissements de santé est mise en place au 0 800 08 12 07.

Comptant sur votre mobilisation pour le succès de cette campagne vaccinale et en restant à votre écoute,

Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de la Santé

Signé